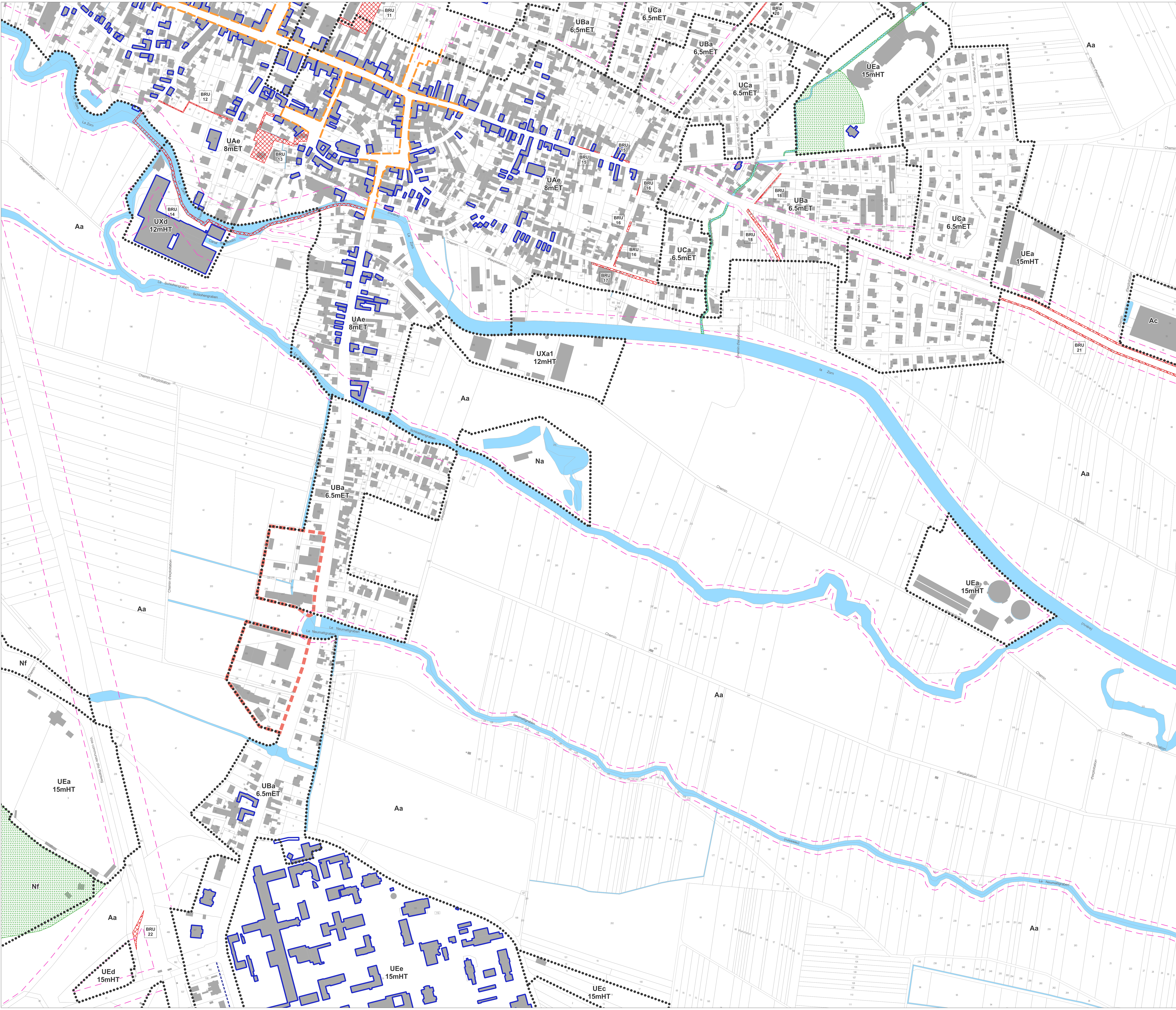




DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [Red cross-hatch] emplacement réservé
- [BAT 03] numéro d'opération

Les prescriptions

- [Blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Dark blue outline] bâtiment remarquable de type 1
- [Purple outline] bâtiment remarquable de type 2
- [Red outline] bâtiment remarquable de type 3
- [Blue hatched] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Blue dotted] ensemble urbain cohérent
- [Red and blue squares] autre secteur de mixité sociale
- [Blue and red squares] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Blue and red squares] secteur d'entrée de vieux village
- [Green grid] espace boisé classé
- [Green grid] espace planté à conserver ou à créer
- [Green dotted] élément de paysage à préserver
- [Green circles] alignement arbre
- [Green dashed] cortège végétal à conserver
- [Pink dashed] marge de reculement
- [Blue dashed] ligne de construction
- [Purple dashed] façade remarquable
- [Blue line] clôture soumise à dispositions particulières
- [Blue line] mur de clôture et porche remarquable
- [Orange line] linéaire commercial et de service
- [Green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Green star] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

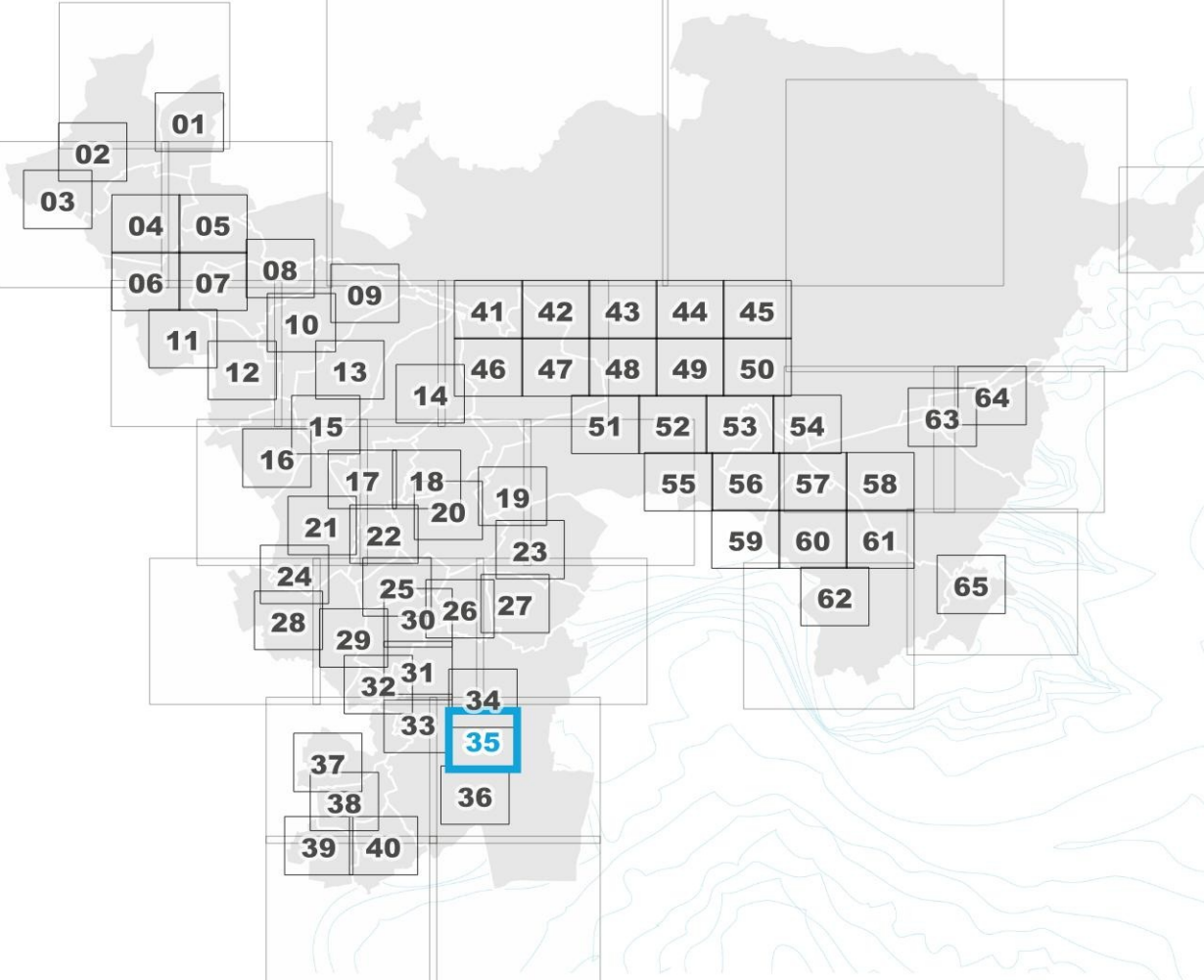
- +++ limite communale
- [Grey] bâtiment
- [White] parcelle
- [Blue] hydrographie

Les informations

- [Cross-hatch] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

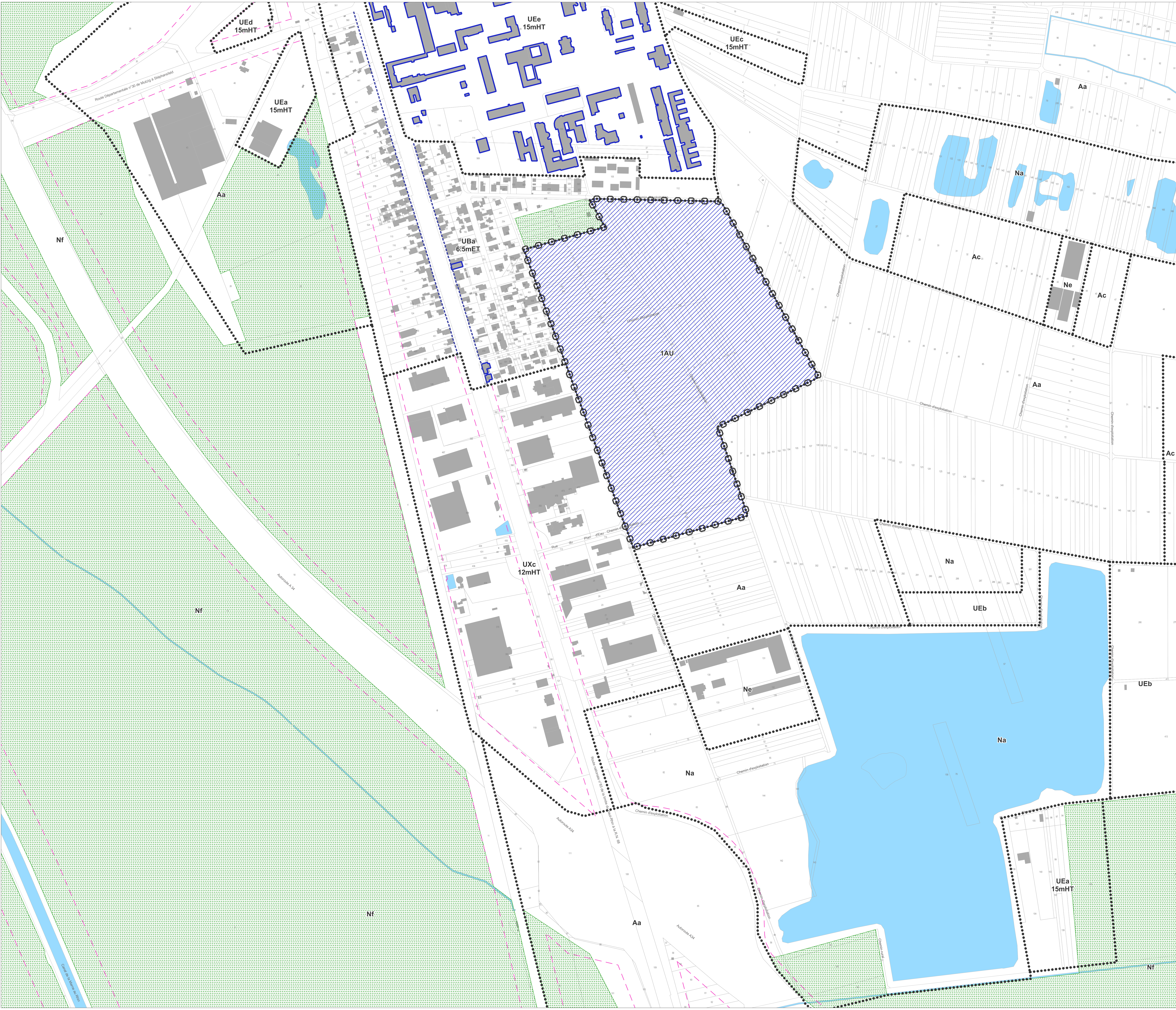
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 35
Brumath

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▨ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▨ ensemble urbain cohérent
- ▨ autre secteur de mixité sociale
- ▨ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▨ secteur d'entrée de vieux village
- ▨ espace boisé classé
- ▨ espace planté à conserver ou à créer
- ▨ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

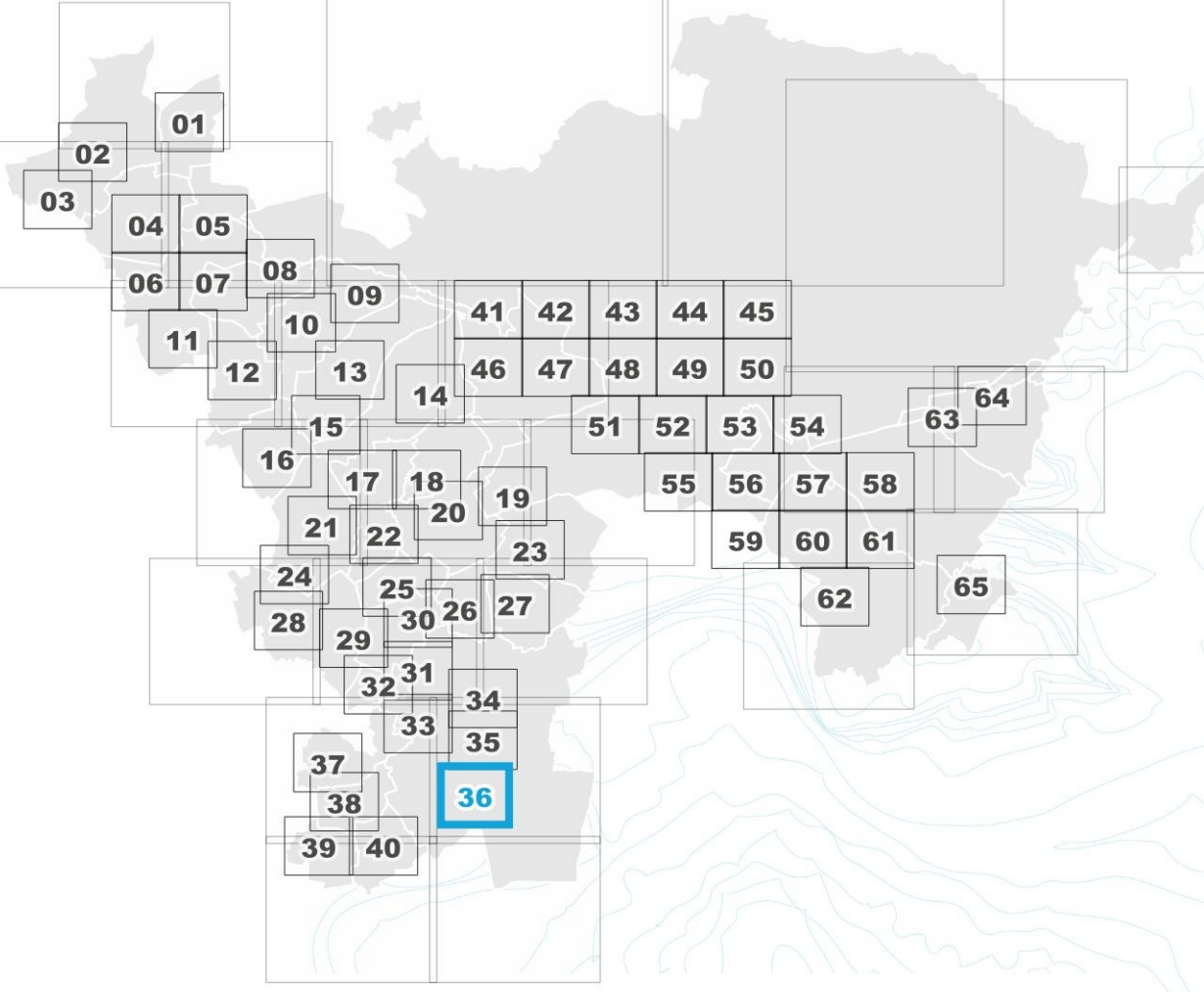
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 36

Brumath

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

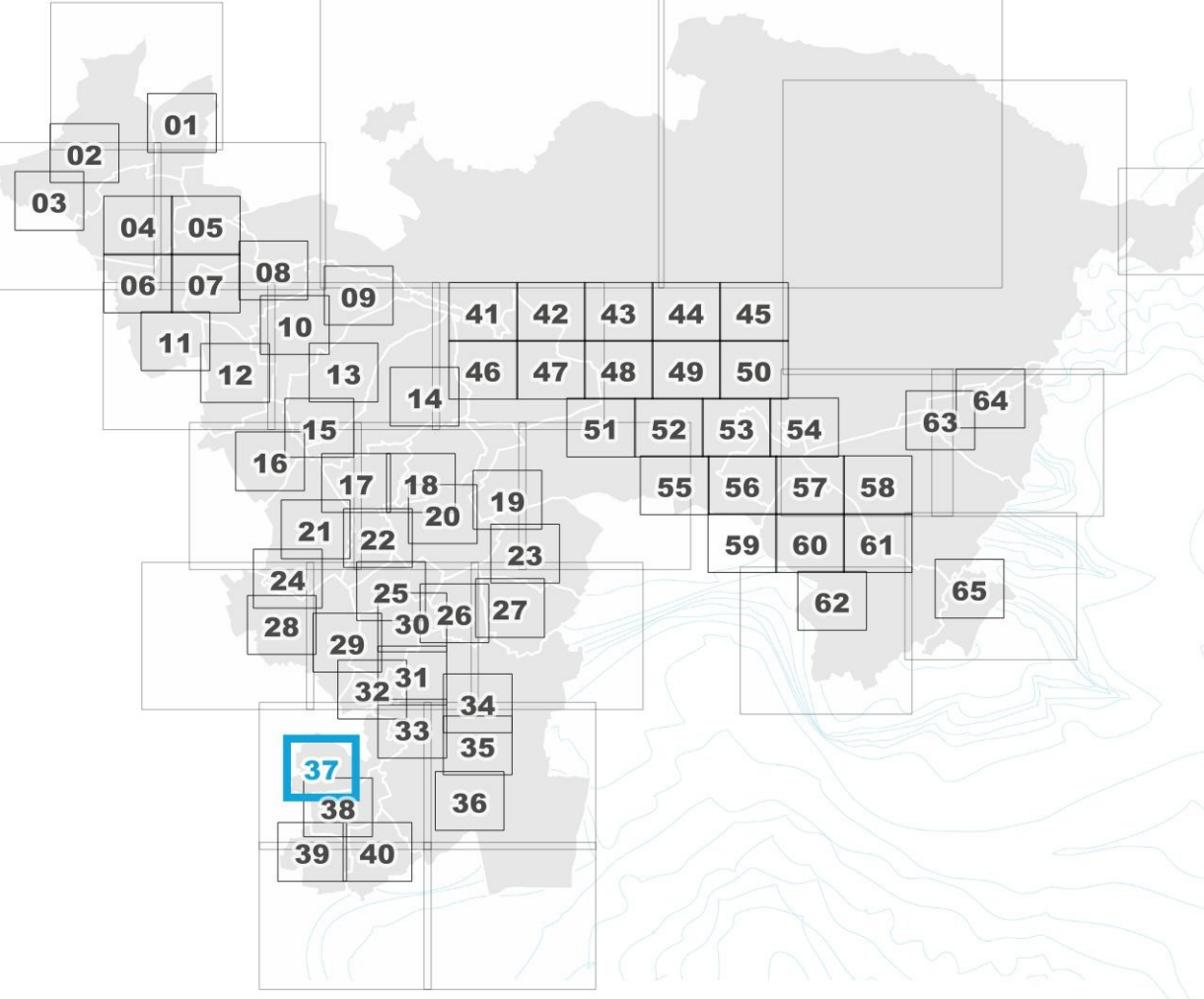
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

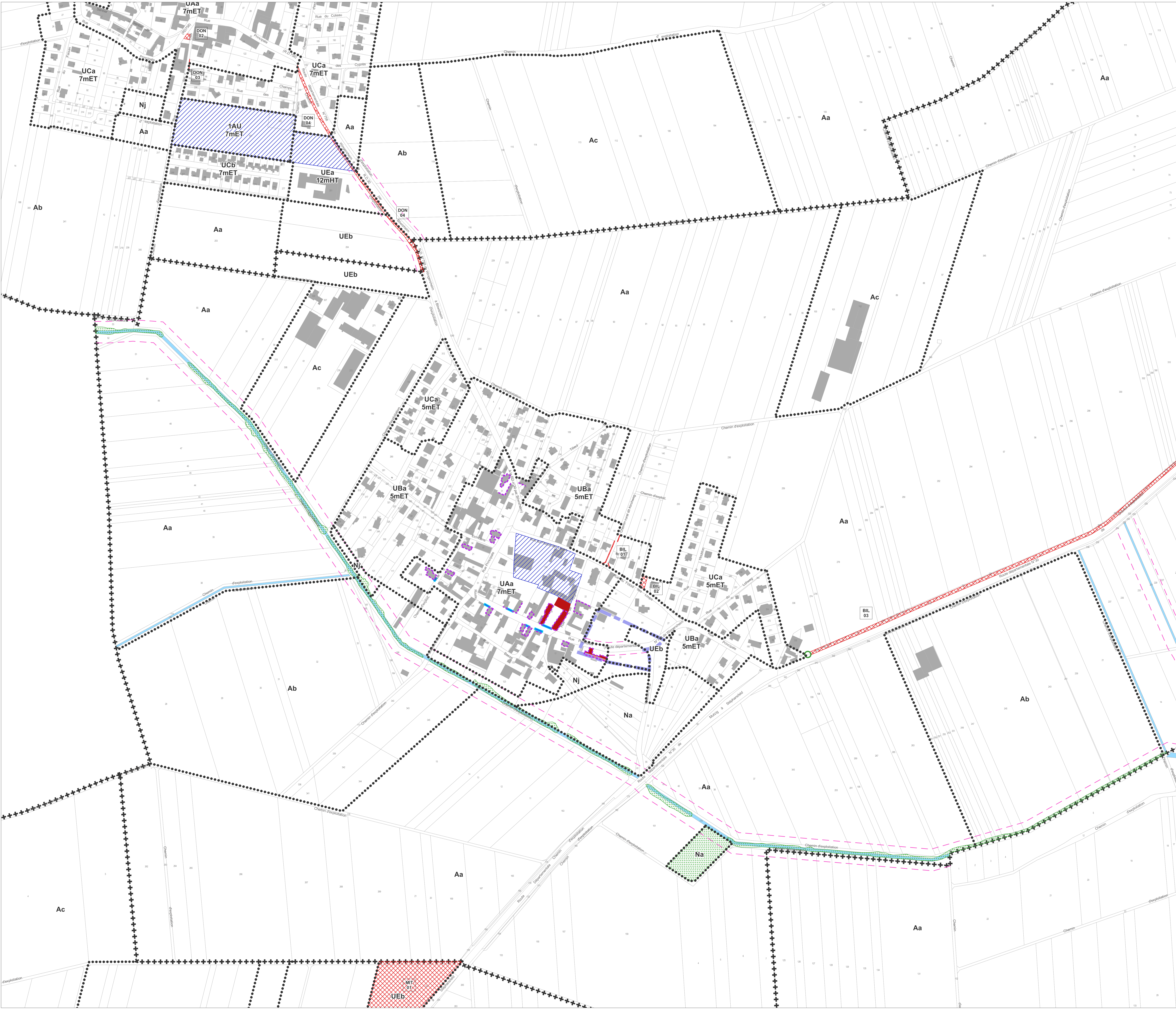
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 37
Donnenheim

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

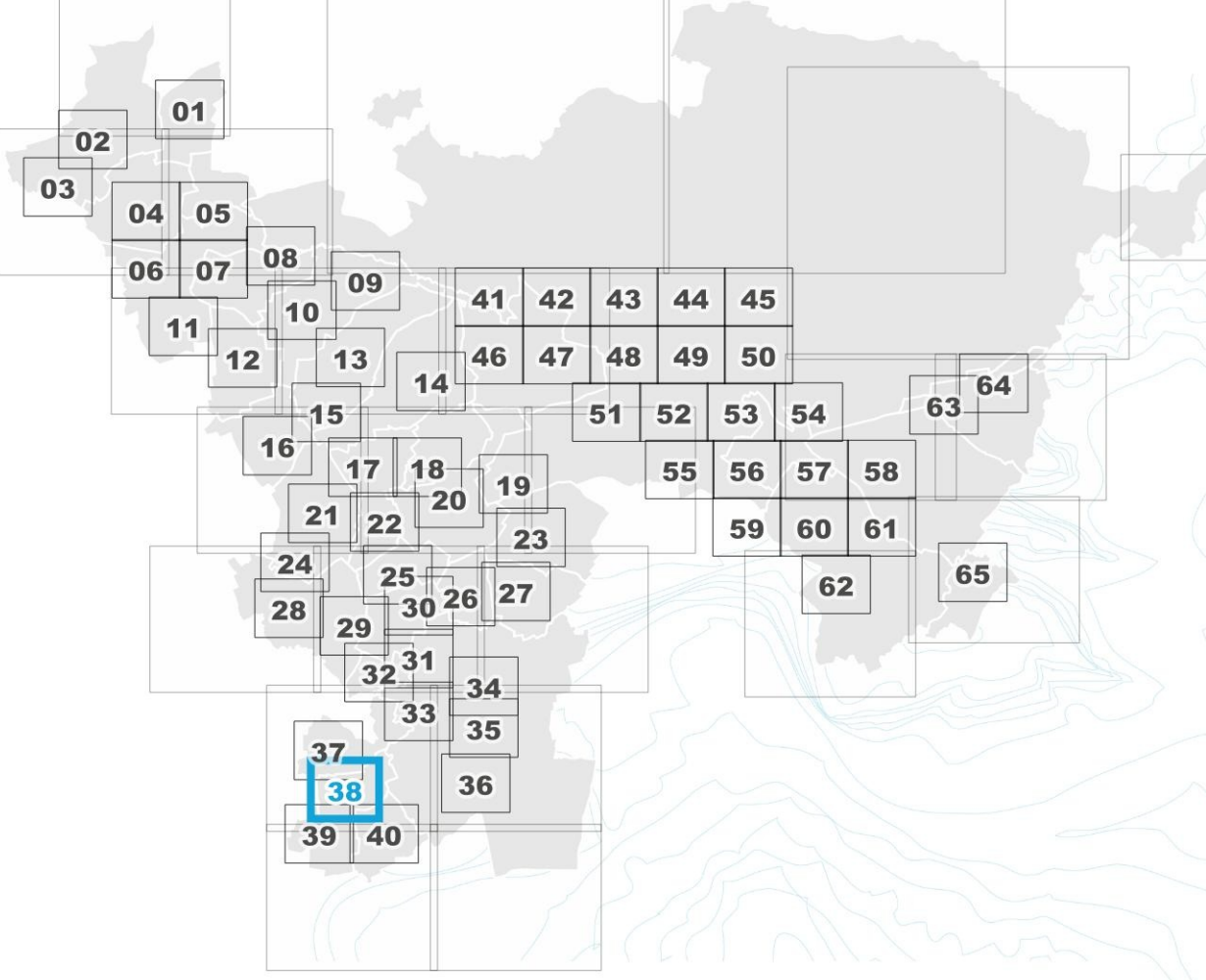
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 38

Bilwisheim

PLUi Arrêté 15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème





DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [Red hatched box] emplacement réservé
- [Box with BAT 03] numéro d'opération

Les prescriptions

- [Blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Dark blue outline] bâtiment remarquable de type 1
- [Purple outline] bâtiment remarquable de type 2
- [Red outline] bâtiment remarquable de type 3
- [Blue hatched box] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Blue dotted box] ensemble urbain cohérent
- [Red and blue squares] autre secteur de mixité sociale
- [Blue and red squares] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Blue and red squares] secteur d'entrée de vieux village
- [Green grid] espace boisé classé
- [Green grid] espace planté à conserver ou à créer
- [Green dotted box] élément de paysage à préserver
- [Green circles] alignement arbre
- [Green dashed line] cortège végétal à conserver
- [Pink dashed line] marge de reculement
- [Blue dashed line] ligne de construction
- [Purple dashed line] façade remarquable
- [Blue line] clôture soumise à dispositions particulières
- [Blue line] mur de clôture et porche remarquable
- [Orange line] linéaire commercial et de service
- [Green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Green star] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

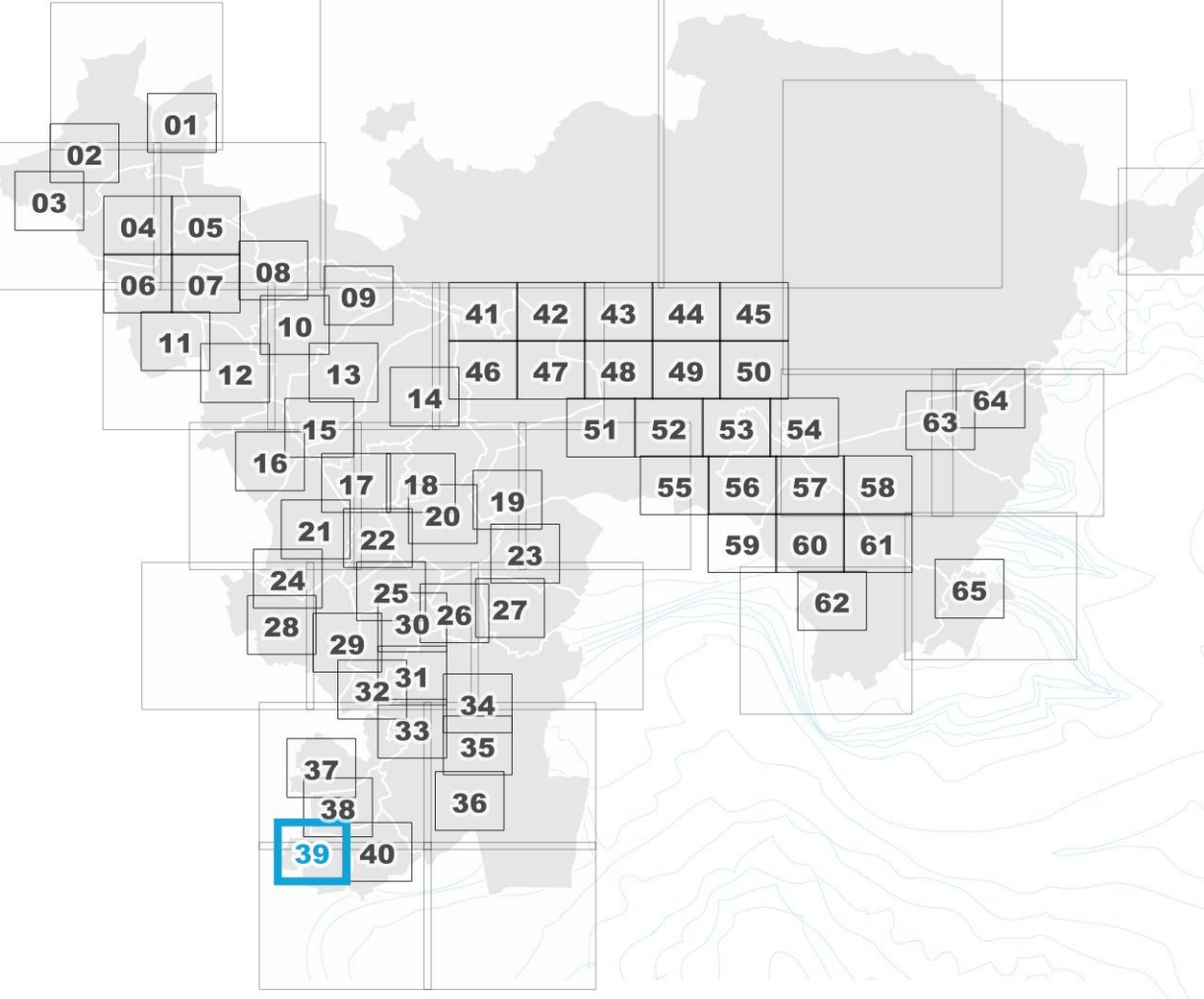
- +++ limite communale
- [Grey box] bâtiment
- [White box] parcelle
- [Blue box] hydrographie

Les informations

- [Cross-hatched box] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 39
Mittelschaeffolsheim

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème





DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [Red cross-hatch] emplacement réservé
- [BAT 03] numéro d'opération

Les prescriptions

- [Blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Dark blue outline] bâtiment remarquable de type 1
- [Purple outline] bâtiment remarquable de type 2
- [Red outline] bâtiment remarquable de type 3
- [Blue diagonal lines] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Blue dotted] ensemble urbain cohérent
- [Red and white squares] autre secteur de mixité sociale
- [Blue and white squares] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Purple and white squares] secteur d'entrée de vieux village
- [Green grid] espace boisé classé
- [Green and white grid] espace planté à conserver ou à créer
- [Green dotted] élément de paysage à préserver
- [Green circles] alignement arbre
- [Green dashed line] cortège végétal à conserver
- [Pink dashed line] marge de reculement
- [Blue dashed line] ligne de construction
- [Purple dashed line] façade remarquable
- [Blue line] clôture soumise à dispositions particulières
- [Blue line] mur de clôture et porche remarquable
- [Orange line] linéaire commercial et de service
- [Green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Green star] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

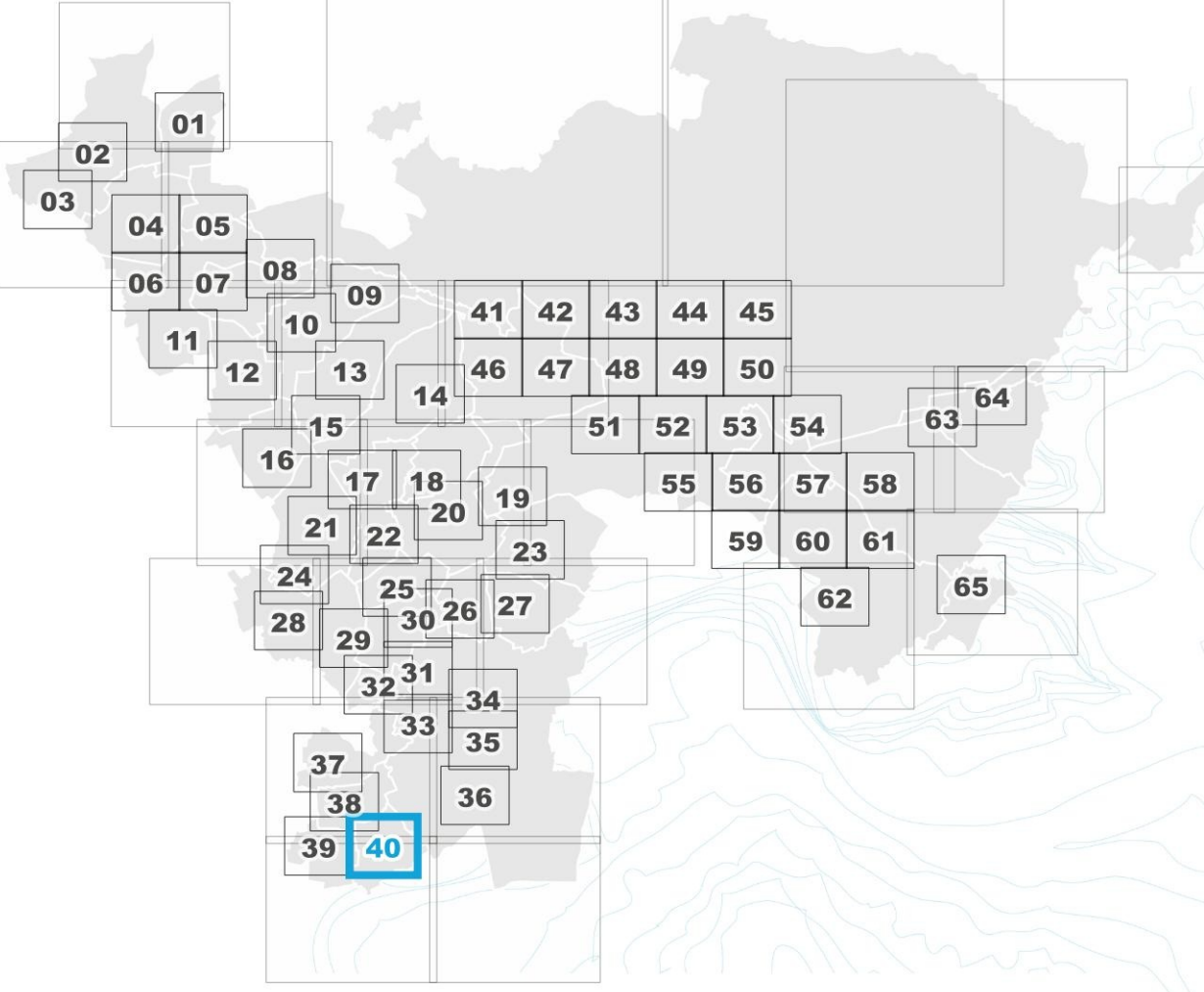
- +++ limite communale
- [Grey rectangle] bâtiment
- [White rectangle] parcelle
- [Blue rectangle] hydrographie

Les informations

- [Cross-hatch] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 40
Olwishim

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [red hatched] emplacement réservé
- [BAT 03] numéro d'opération

Les prescriptions

- [blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
- [dark blue] bâtiment remarquable de type 1
- [purple] bâtiment remarquable de type 2
- [red] bâtiment remarquable de type 3
- [blue diagonal lines] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [blue dotted] ensemble urbain cohérent
- [red and blue squares] autre secteur de mixité sociale
- [bicycle icon] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [purple L-shape] secteur d'entrée de vieux village
- [green grid] espace boisé classé
- [green grid with cross] espace planté à conserver ou à créer
- [green dotted] élément de paysage à préserver
- [green circles] alignement arbre
- [green dashed line] cortège végétal à conserver
- [pink dashed line] marge de reculement
- [blue dashed line] ligne de construction
- [purple dashed line] façade remarquable
- [blue line] clôture soumise à dispositions particulières
- [blue line with porch] mur de clôture et porche remarquable
- [orange line] linéaire commercial et de service
- [green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [green star] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

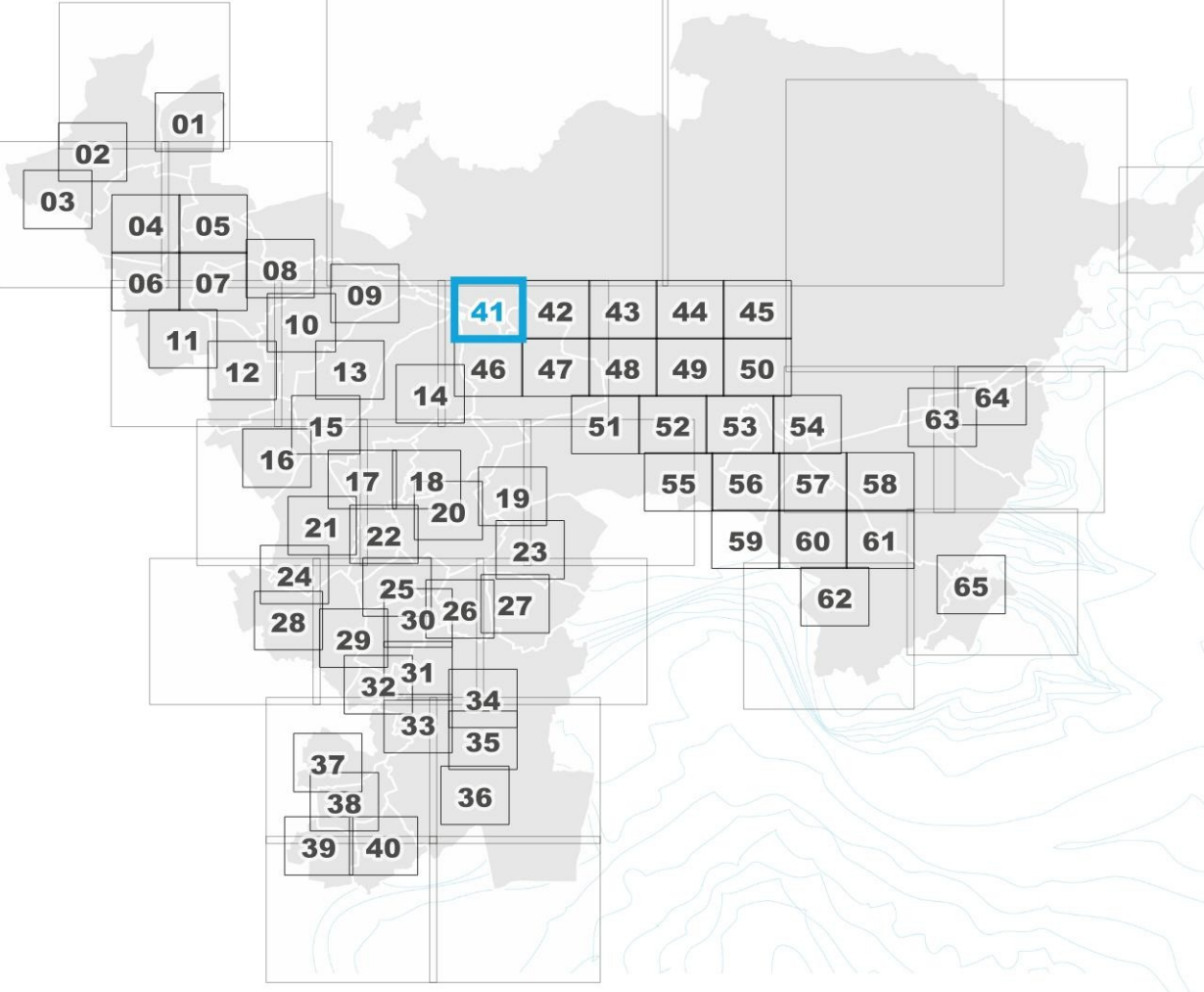
- + + + limite communale
- [grey] bâtiment
- [white] parcelle
- [blue] hydrographie

Les informations

- [cross-hatch] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 41
Haguenau, Schweighouse-sur-Moder

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

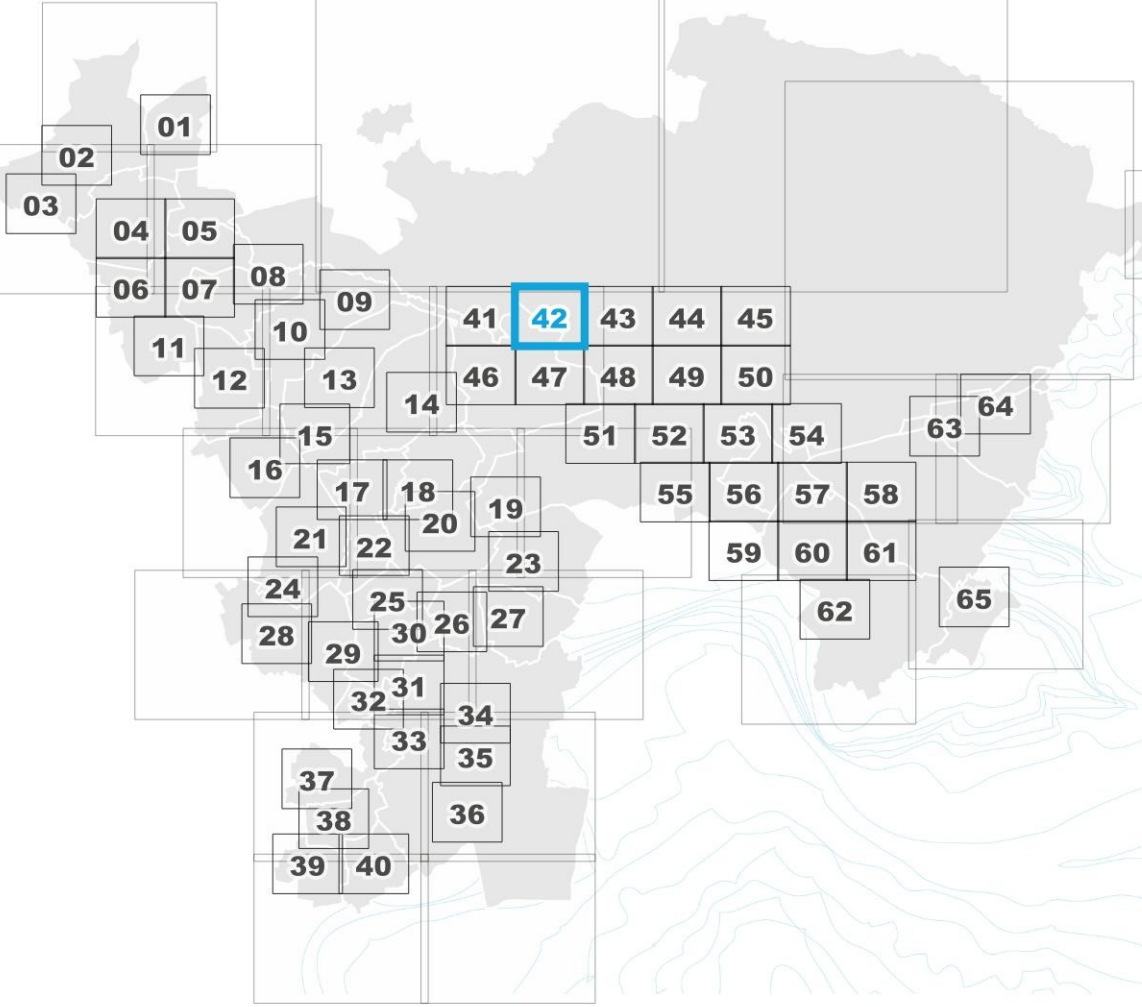
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 42
Haguenau, Schweighouse-sur-Moder

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

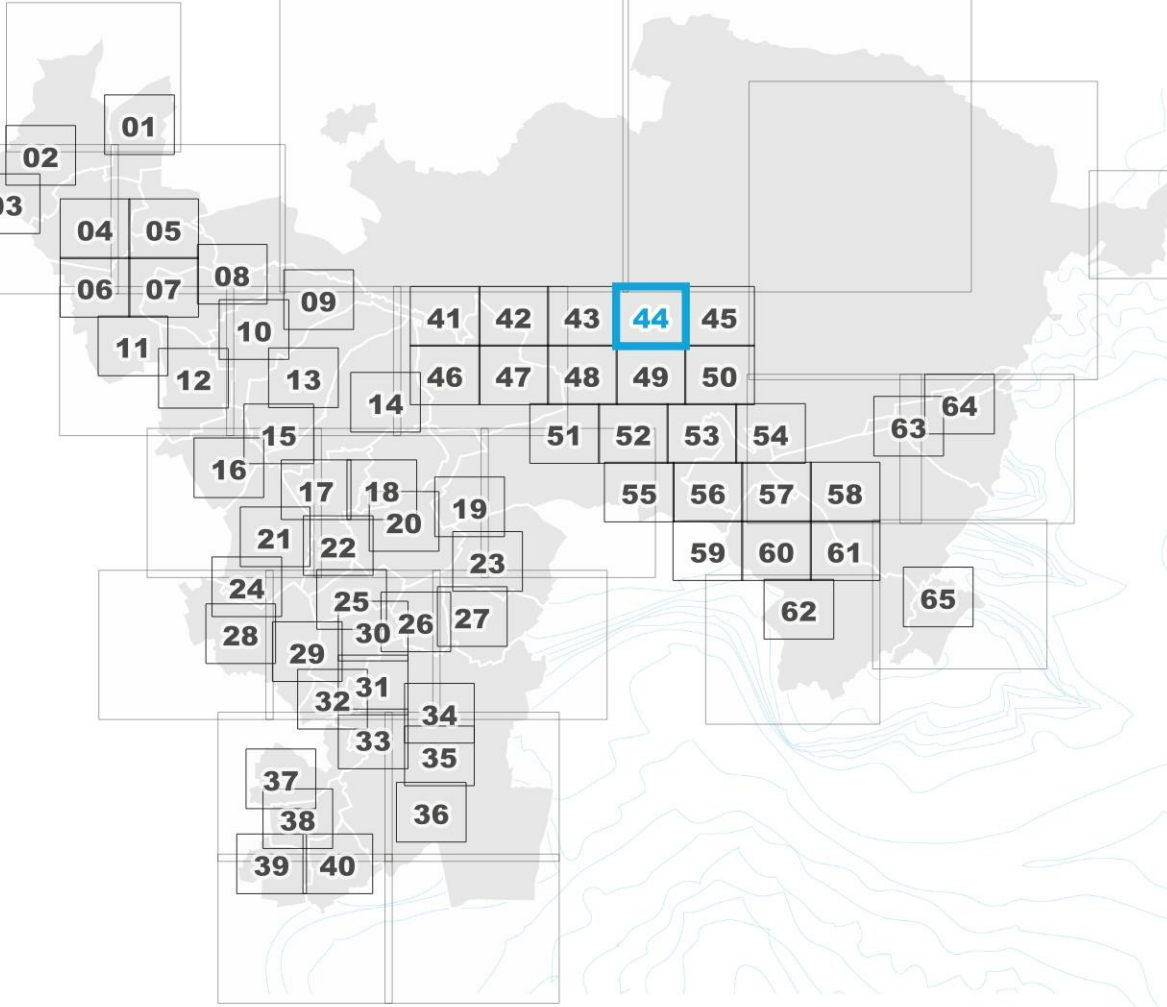
- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

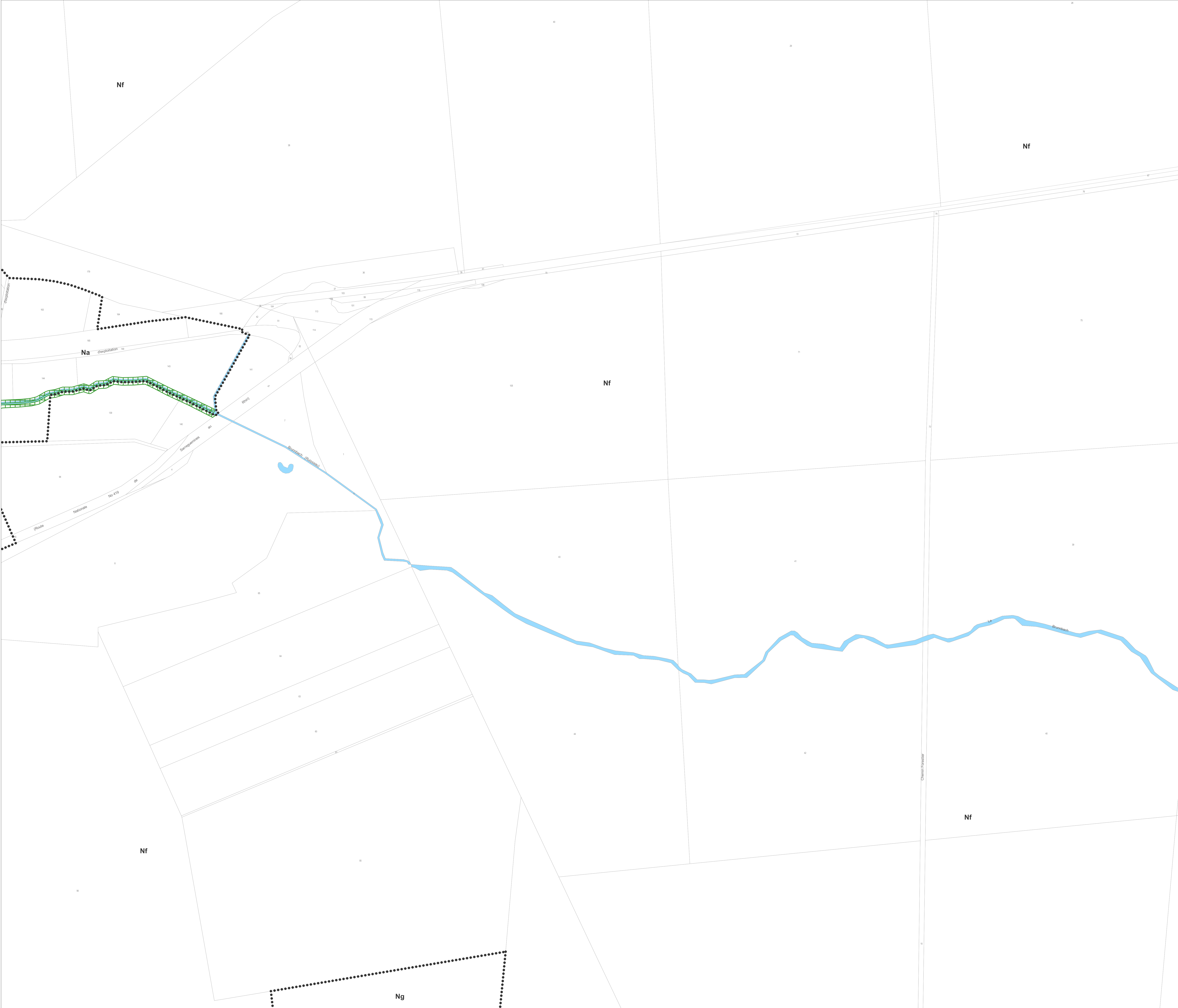
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 44 Haguenau

PLUi Arrêté 15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

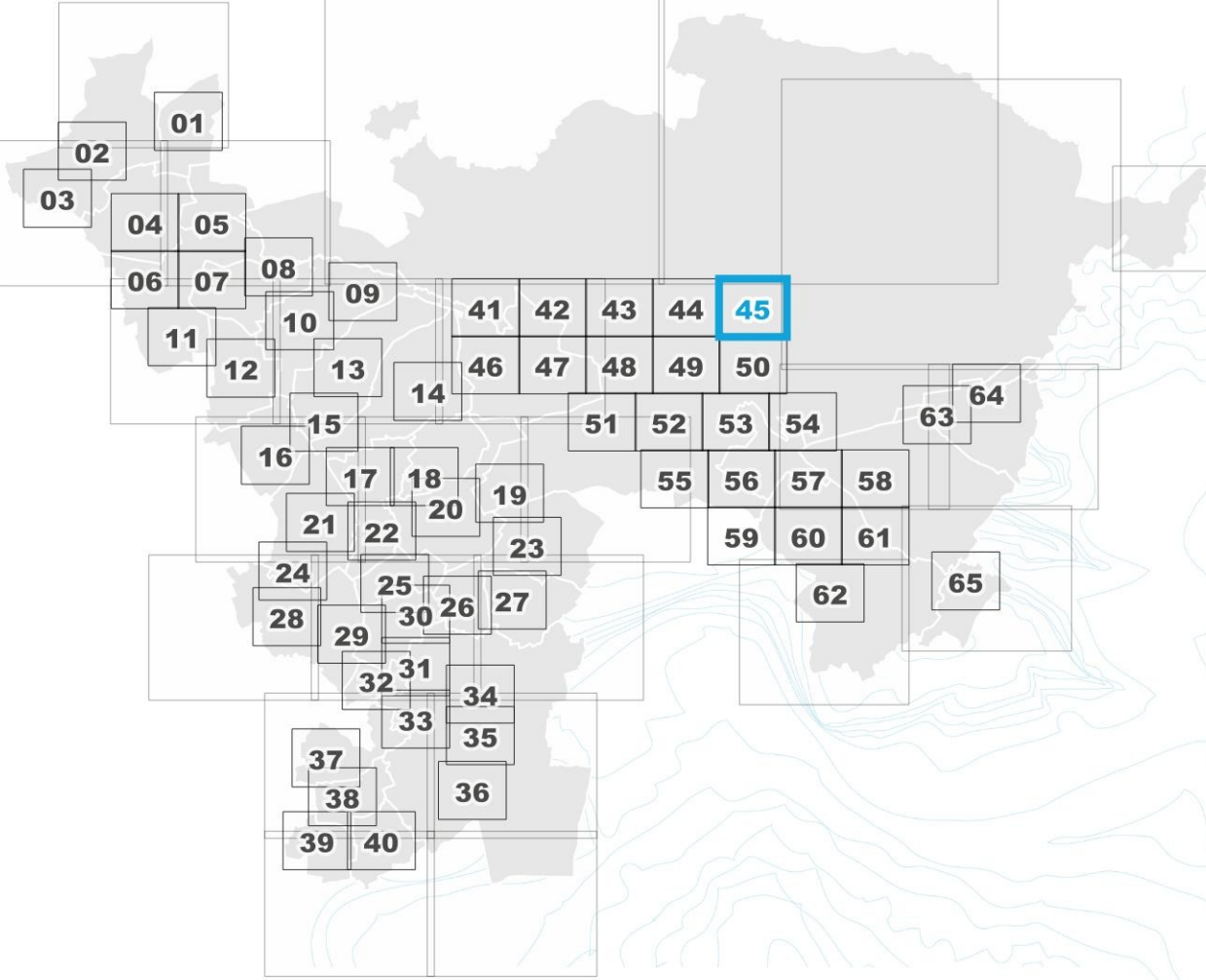
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 45

Haguenau

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

